

Un constat

Deux tiers des enfants français ou binationaux résidant hors de France ne fréquentent pas les lycées français de l'étranger, soit parce que ceux-ci sont trop chers ou trop éloignés, soit parce que leurs parents ont choisi de les scolariser dans le système local.

Une question

Comment permettre à ces enfants de conserver l'usage de la langue française, condition indispensable à leur ancrage dans la nation française ?

Une réponse

La sénatrice Monique Cerisier ben Guiga (ancienne présidente de Français du monde-adfe) consciente du problème rencontré, à l'occasion de ses déplacements, des familles qui s'étaient regroupées pour organiser des animations en français pour leurs enfants.

L'idée développée, nommée Programme **FLAM**, pour Français Langue Maternelle, a été mise en place avec l'appui de François Nicoulaud (ancien président de Français du monde-adfe alors directeur général de la coopération internationale et du développement au Ministère des Affaires étrangères).

Depuis 2001, le programme FLAM est reconnu et financièrement soutenu. En 2009, l'AEFE se voit confier le soutien aux associations FLAM. Le budget attribué aux groupes FLAM est actuellement de 250.000 – en 2021, le budget FLAM devrait être de 312.000€

Les groupes FLAM, ce sont 173 associations réparties dans 40 pays

Ce sont des associations à but non lucratif qui organisent des activités de langue et culture françaises pour des enfants de 5 à 16 ans. Ces activités doivent être organisées pour un effectif minimum de 10 élèves français (ou binationaux) auxquels peuvent se joindre des élèves étrangers. Ces associations assurent le pilotage et le financement du projet pour lequel elles sollicitent une subvention de l'AEFE.

Trois types de subventions peuvent être attribuées aux associations chaque année :

- 1- subvention d'aide au démarrage des associations : pour soutenir les associations au démarrage et la pérennisation du projet associatif. Il est annuel, dégressif et renouvelable pendant cinq années.
- 2- subvention pour l'organisation de rencontres régionales : pour favoriser les échanges ou la diffusion de bonnes pratiques auprès des associations FLAM d'un même pays ou de plusieurs pays relevant d'une même région. Ces rencontres favorisent le sentiment d'appartenance à un réseau.
- 3- subvention de projets : pour accompagner des actions mobilisatrices de nature éducative et culturelle, réalisées en français, proposées par les associations FLAM. La subvention de projets peut venir en complément de la campagne de subventions d'aide au démarrage. Une association active depuis au moins un an peut ainsi solliciter une subvention individuelle d'aide au démarrage en plus de celle de projets.

Les subventions sont attribuées pour un an, à la suite d'une commission annuelle. Voir les conditions d'octroi des subventions : <https://www.associations-flam.fr/le-dispositif>

Pour plus de renseignements, vous pouvez également contacter le service pédagogique de l'AEFE, en charge du suivi administratif du dispositif FLAM : candidatures.associations-flam@aeфе

Bien que ce ne soit pas l'objectif premier des groupes FLAM, certains peuvent souhaiter une validation des acquis.

Validation des compétences acquises

La réglementation **des diplômes d'études en langue française (DELF)** a été modifiée en 2005 afin d'harmoniser le dispositif avec les niveaux du Cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe (niveaux A1, A2, B1, B2).

France Éducation International - anciennement Centre international d'études pédagogiques (CIEP) - a développé depuis quelques années une version junior "préadolescent et adolescent" adaptée aux candidats dès l'âge de 11 ou 12 ans. Une version "prima" adaptée à des enfants plus jeunes, de 7 à 11 ans, a été mise en place en 2009.

Ces diplômes, précédemment réservés à des étrangers, sont désormais ouverts à des candidats de nationalité française résidant dans un pays non francophone, permettant ainsi à tous les élèves français bénéficiant du programme FLAM ou aux élèves étrangers inscrits aux mêmes activités de faire évaluer et valider leurs compétences linguistiques.

Les "enseignants FLAM" pourront se reporter désormais aux référentiels requis pour l'obtention d'un DELF, en liaison avec les portfolios européens des langues.

Les postes diplomatiques sont invités à instruire avec attention les candidatures de ces « enseignants FLAM » à des stages et programmes de formation, comme le programme "pro-FLE" par exemple.

<https://www.france-education-international.fr/formation/profle-plus>

Liens utiles et actifs

FLAM = <http://www.associations-flam.fr/>

AEFE - Agence pour l'enseignement français à l'étranger = <https://www.aefe.fr>

France Éducation international = <https://www.france-education-international.fr>